

d'excellentes clôtures en pierres, qui ont déjà été imitées par quelques cultivateurs des environs. Un autre champ, marécageux, a été égoutté au moyen d'un système de drainage simple et facile, qui pourrait être imité avec avantage. La ferme possède déjà plusieurs races d'animaux importées, qui commencent à se répandre dans toute la côte du sud.

On a commencé aussi à former un musée d'instruments d'agriculture, qui ne manquera point d'être de la plus grande utilité.

On voit que rien n'est négligé pour donner à cet établissement naissant toute l'efficacité désirable. Il est à regretter que tant d'efforts n'aient pas été jusqu'ici mieux récompensés, et que l'école d'agriculture n'ait encore eu que très-peu d'élèves. Ce résultat est d'autant plus étonnant qu'il y a des années que l'on demande à grands cris l'établissement d'écoles d'agriculture.

Près de cet édifice se trouve l'école-modèle de la paroisse. Elle est installée dans un local assez spacieux, dirigée par deux excellentes institutrices, et contient pour ces dernières un logement convenable.

Tout cet ensemble d'institutions d'enseignement est situé à une très petite distance d'une des stations du chemin de fer *Grand-Tronc*, qui le fait ainsi communiquer facilement avec tous les grands centres de population.

Le Surintendant a profité de cette occasion pour visiter un bon nombre d'académies, d'écoles-modèles et d'écoles élémentaires dans les paroisses de la Rivière Ouelle, de St Paschal, de St. Louis de Kamouraska, de la Rivière du Loup et de Cacouna. Les pensionnats des Sœurs de la Congrégation à la Rivière Ouelle et à St. Louis de Kamouraska, ceux des sœurs de Charité à Cacouna et des Sœurs du Bon Pasteur à la Rivière du Loup, occupent des édifices nouvellement érigés, qui font le plus grand honneur au zèle et à l'intelligence des habitants de cette partie du pays. Ils sont entretenus avec cette propreté, disons-mêmes avec cette élégance, qui caractérisent partout aujourd'hui, cette classe d'institutions.

On a aussi bâti à la Rivière du Loup une maison pour une école-modèle de garçons qui par ses dimensions et l'élégance de sa construction, mérite des éloges. On se propose d'y placer un instituteur formé à l'Ecole-Normale.

Les écoles-modèles de garçons de la Rivière Ouelle et de St. Paschal, sont dirigées avec succès par d'anciens élèves de l'école normale Laval. Ce qui a pu être jugé défectueux dans les écoles élémentaires qui ont été visitées, a été signalé à l'attention de MM. les Commissaires et de MM. les curés.

La propagation du système d'enseignement simultané-mutuel, le seul rationnel et le seul qui soit économique et applicable au pays, ainsi que l'introduction des leçons de choses, du calcul de mémoire, de la lecture raisonnée et de l'enseignement oral et cathéchistique, rencontrent malheureusement dans les préjugés des parents des obstacles auxquels MM. les Commissaires et MM. les instituteurs eux-mêmes céderont trop facilement.

L'emploi de moniteurs, auquel quelques parents semblent très-opposés, est le seul moyen de diriger une école convenablement, sans perte de temps, et de tenir tous les élèves occupés. Il n'y a pas une mère de famille qui ne s'en serve à la maison, et qui n'emploie une jeune sœur un peu plus âgée à conduire et à instruire plus ou moins ses petites sœurs. On ne peut qu'en apparence obvier aux inconvénients des autres systèmes, et cela seulement en multipliant les écoles ou en multipliant les sous-maîtres et les sous-maîtresses, manière d'agir ruineuse pour les municipalités, lorsqu'elle ne l'est point pour les instituteurs, ce qui malheureusement arrive plus souvent.

Le système simultané-mutuel est, du reste, celui que suivent avec un très grand succès dans nos grandes villes, les Frères des Ecoles Chrétiennes, si justement populaires.

Leurs examens publics ont été comme d'habitude à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières, de véritables fêtes. Le Surintendant a pu assister aux deux séances française et anglaise, qui ont eu lieu au Cabinet de Lecture Paroissial à Montréal. La vaste salle de cet édifice était chaque jour encombrée d'auditeurs. Les enfants, dans l'une et dans l'autre séance, ont fait preuve des plus grands succès. On a remarqué avec plaisir un bon nombre d'élèves dont la langue anglaise est la langue maternelle parmi ceux qui ont été couronnés à la séance française et vice versa. La déclamation, la musique vocale et la musique instrumentale, l'arithmétique mentale n'ont rien laissé à désirer. La séance française était présidée par M. Billaudelle, et la séance anglaise par M. Dowd, du séminaire de St. Sulpice. Ces deux messieurs, ainsi que le Surintendant, ont pris la parole ; le second jour, M. Dougherty, avocat, s'est joint à eux pour féliciter les bons frères et les parents sur les résultats de l'année.

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1860.

(Suite et Fin.)

Le grand tableau synoptique de toutes les statistiques scolaires est du nombre de ceux que l'assemblée législative a jugé à propos de publier chaque année. Le nombre total des écoles en opération sous le contrôle des commissaires et des syndics a été 2,730, augmentation sur 1859 :—53.

Le nombre total des écoles primaires, tant sous contrôle qu'indépendantes, a été de 3,076, le nombre des élèves de 144,905, augmentation, 3,372.

L'augmentation est loin d'être aussi considérable que l'année dernière. Un certain nombre d'écoles ont été fermées par suite du refus qui a dû être fait de payer la subvention à des municipalités qui employaient des instituteurs non munis de diplômes. Si le département n'avait point montré d'indulgence encore cette année envers quelques localités éloignées et qui avaient fait tout leur possible pour se conformer à la loi, il est probable qu'il y aurait en une diminution assez considérable dans le chiffre des élèves fréquentant les écoles sous contrôle.

Je n'ignore point ce qu'un tel résultat peut avoir de pénible sous plusieurs rapports ; mais les avertissements n'avaient pas été épargnés aux autorités locales et il était temps que la loi reçût sa pleine exécution dans plusieurs paroisses où l'on semblait ne point vouloir s'y conformer.

Le nombre d'instituteurs et d'institutrices munis de diplômes qui ont enseigné dans l'année est de 2,344 ; augmentation, 280. Le nombre de ceux et de celles qui ne sont point munis de diplômes est de 971 ; diminution, 180.

On voit que si l'insistance du département à l'égard des diplômes n'a pas encore obtenu tout son effet, elle n'a pas été non plus sans résultats appréciables.

Le petit tableau suivant montrera le progrès qui a été fait depuis cinq ans dans cette direction.

ANNÉE.	1856	1857	1858	1859	1860
Instituteurs et institutrices munis de diplômes, enseignant	752	1632	1894	1964	2344
Instituteurs et institutrices non munis de diplômes, enseignant	2018	1120	1033	1141	971

Le chiffre de l'augmentation des instituteurs et des institutrices munis de diplômes est de 1,592, c'est-à-dire de 211 pour cent ; tandis que celui des instituteurs et des institutrices non munis de diplômes a diminué de 1,047 ; ou de 107 pour cent depuis cinq ans.

Les chiffres ci-dessus comprennent bon nombre d'instituteurs d'écoles indépendantes, d'assistantes-institutrices dans des écoles sous contrôle, et de membres de communautés religieuses qui sont exempts par la loi de l'obligation de posséder un diplôme.

Le chiffre des instituteurs et des institutrices laïques dirigeant des écoles sous le contrôle des commissaires et des syndics sans être munis d'un diplôme ne s'est pas élevé cette année au-delà de 519.

Le nombre d'instituteurs recevant moins de \$100 est de 39, il était de 97 l'année dernière ; diminution, 58 ; le nombre de ceux qui reçoivent de \$100 à \$200 est de 478 ; il était de 487 en 1859 ; diminution, 9 ; le nombre de ceux qui reçoivent de \$200 à \$400 exclusivement est de 327 ; il était de 341 en 1859 ; diminution, 14 ; enfin le nombre de ceux qui reçoivent \$400 et au-dessus est de 65 ; il était de 51 en 1859 ; augmentation, 14.

Le nombre des institutrices recevant moins de \$100 est de 989 ; diminution 11 ; le nombre d'institutrices recevant de \$100 à \$200 exclusivement est de 1,207 ; augmentation, 185 ; le nombre recevant de \$200 à \$400 exclusivement est de 109 ; augmentation, 3 ; une seule institutrice reçoit au delà de \$400.

Il est à observer que les instituteurs et les institutrices qui reçoivent les plus petits salaires sont assez souvent des assistants ou des assistantes qui sont payés par le maître ou par la maîtresse à la tête de l'école, et reçoivent aussi quelquefois la pension en sus du traitement sans qu'il en soit tenu compte. De même aussi, je dois ajouter que ces sommes ne comprennent point le loyer et le bois de chauffage, accordés dans beaucoup de municipalités.

Les rapports des inspecteurs ne contiennent point d'autres observations, ni d'autres suggestions que celles qui ont été à plusieurs reprises signalées dans leurs rapports et dans les miens.